

AUX : Membres du Comité des affaires internationales
Responsables internationaux des cégeps

COPIE CONFORME : Directions générales
Directions des études
Comité des communications
Comité de direction de la Fédération des cégeps

DE : Francis Brown, directeur des affaires internationales

DATE : Le 6 mars 2020

OBJET : Recommandations en lien avec le coronavirus

Bonjour,

La Direction des affaires internationales de la Fédération des cégeps souhaite effectuer une mise à jour des informations concernant le coronavirus et formuler quelques recommandations à votre attention alors que la situation a passablement évolué depuis notre dernière communication.

L'évolution de la situation nous préoccupe tous et nous rappelle l'importance de bien évaluer la planification des déplacements à l'étranger, et ce, tant pour le personnel que les étudiantes et étudiants.

1. Déplacement à l'étranger

La DAI souhaite rappeler que la décision de planifier ou de maintenir les déplacements à l'étranger peut se faire en consultant les avis aux voyageurs émis par le gouvernement du Canada, avis qui inclut une mise à jour régulière quant aux différentes destinations. Ces avis portent le nom de « avis actifs de santé aux voyageurs » sur le site voyage.gc.ca.

Nous conseillons aux établissements de reporter jusqu'à nouvel ordre tout déplacement prévu dans les pays ou les régions identifiés par le gouvernement du Canada comme étant à risque. De plus, nous vous invitons à obtenir le détail des escales des déplacements prévus pour assurer que les pays ou les régions identifiés comme étant à risque ne soient pas visités.

Quant aux destinations ne faisant l'objet d'aucun avis particulier, nous invitons les établissements à analyser avec prudence tout déplacement international de leur personnel ou de leurs étudiants. La prise de décision de maintien ou d'annulation de projets et de séjours internationaux doit se faire selon les informations disponibles à jour, et ce, tel que diffusées par le gouvernement du Canada ou l'Organisation mondiale de la santé (voir lien ci-dessous). En plus de ces informations, nous vous prions de consulter tout participant à des projets ou des séjours afin d'évaluer son degré de confort à voyager.

Plusieurs compagnies aériennes, dont Air Canada, Air France et Air Transat, offrent la possibilité de reporter les déplacements internationaux déjà réservés. Il est donc possible de se prévaloir de ce droit de report conformément aux politiques des compagnies aériennes. Vous devez consulter ces compagnies ou encore votre agence de voyages pour connaître les détails.

Tel que communiqué le 29 janvier dernier, la DAI attire votre attention sur tout membre du personnel ou étudiant séjournant actuellement à l'étranger, dans les pays ou les régions jugés à risque ou non. Nous vous suggérons d'entrer en contact avec ces personnes afin de bien évaluer la situation et de recommander un retour au pays si nécessaire.

Pour toute situation nécessitant une assistance consulaire à l'étranger, les personnes sont invitées à composer le +1 613 996 8885 à frais virés ou par courriel à l'adresse sos@international.gc.ca.

Pour obtenir des renseignements à jour concernant l'évolution épidémiologique du 2019-nCoV, consultez :

MSSS - [Situation au Québec](#)

Organisation mondiale de la santé (OMS) - [Novel Coronavirus \(2019-nCoV\) situation reports](#)

2. Retour au Canada

Les personnes qui reviennent d'un séjour à l'extérieur du Canada doivent surveiller leur état de santé, car elles pourraient avoir été en contact avec le Coronavirus pendant leur séjour à l'étranger.

Pour des renseignements additionnels à l'intention des voyageurs de retour au Canada, consultez : [Agence de la santé publique du Canada](#)

En complément, nous vous informons qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada a mis en place des [mesures spéciales](#) concernant notamment les demandes de permis d'études et les visas de visiteur des ressortissants chinois, iraniens et sud-coréens qui doivent se rendre au Canada de façon urgente en raison de circonstances exceptionnelles.

La Direction des affaires internationales continuera d'exercer une veille sur ce dossier et fournir, au besoin, des références additionnelles. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour tout complément d'information.

Le directeur des affaires internationales,



Francis Brown Mastropaolo